

Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité.



L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) préconise à tous les citoyens d'effectuer leurs pré demandes depuis le site suivant : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Renouvellement des CNI et passeports : une longue attente partout en France

Depuis plusieurs mois, les délais de prise de rendez-vous ont considérablement augmenté pour toutes les mairies. Elles font toutes face à un afflux exceptionnel de demandes, que ce soit pour une Carte nationale d'identité (CNI) ou un passeport.

La longue attente imposée aux usagers est due à un fort accroissement des demandes sur l'ensemble du territoire national depuis le début de l'année, après 2 années de crise sanitaire.

Cette situation provoque ainsi une saturation du calendrier des rendez-vous en mairie pris en ligne sur [l'espace citoyen de aubagne.fr](https://espacecitoyen.deaubagne.fr).

Devant ces conditions exceptionnelles, il est plus que jamais demandé à chacun, pour plus d'efficacité, de bien préparer son rendez-vous en se munissant de la totalité des documents attendus dans leurs versions originales et leurs copies sur papier.

<https://mesdemarches.aubagne.fr/espace-demarches>



Vite mon passeport

Pour optimiser votre prise de rendez-vous en ligne pour une CNI ou un passeport, rendez-vous sur le site www.vitemonpasseport.fr

Vous y trouverez les créneaux des rendez-vous pour lesquels des usagers se sont désistés dans les communes voisines.



Pensez à prendre rendez-vous !

Pour effectuer une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, veuillez prendre rendez-vous en ligne.

> [Cliquez ici](#) 

IMPORTANT

Votre dossier doit être complet et vos documents doivent être imprimés !

Le jour du rendez-vous, pensez à vous munir de votre dossier complet avec **documents et pièces justificatives préalablement imprimés.**

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Où faire la demande ?

Sur la commune d'Aubagne, à la mairie annexe, ou dans l'une des autres mairies équipées pour recueillir votre demande.

[Où faire ma demande de passeport?](#) 

Anticipez !

Compte tenu des délais de traitement par la préfecture, nous vous conseillons de faire votre demande de passeport au moins 2 mois avant votre voyage.

Passeport pour une personne majeure

Le passeport pour une personne majeure est valable 10 ans.

Présence obligatoire du demandeur.

Première demande



Documents à fournir :

- › 86€ en timbre fiscal dématérialisé ([en ligne](#) ou chez les buralistes)
- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre ville de naissance n'est pas reliée à [COMEDDEC](#)) **OU** carte nationale d'identité en cours de validité (original + copie recto/verso)
- › Un justificatif de domicile (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))
- › Justificatif de la nationalité française si nécessaire

Renouvellement



Documents à fournir :

[Reconnaître un passeport biométrique](#)

Passeport biométrique :

- › 86€ en timbre fiscal dématérialisé ([en ligne](#) ou chez les buralistes)
- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Passeport à renouveler (original + copie 1ère et 2ème page)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Un justificatif de domicile (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))

Passeport non biométrique :

- › 86€ en timbre fiscal dématérialisé ([en ligne](#) ou chez les buralistes)
- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Passeport à renouveler (original + copie 1ère et 2ème page)
- › Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre ville de naissance n'est pas reliée à [COMEDDEC](#)) **OU** carte nationale d'identité en cours de validité (original + photocopie)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Un justificatif de domicile (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))

Perte ou vol



Documents à fournir :

- › 86€ en timbre fiscal dématérialisé ([en ligne](#) ou chez les buralistes)
- › Déclaration de perte ou de vol
- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre ville de naissance n'est pas reliée a [COMEDDEC](#)) **OU** carte nationale d'identité en cours de validité (original + copie recto/verso)
- › Un justificatif de domicile (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))

Pour une personne mineure

Le passeport pour une personne mineure est valable 5 ans.

Lors du dépôt du dossier, présence obligatoire du mineur, quel que soit l'âge, avec son représentant légal.

Lors du retrait du passeport, présence obligatoire du mineur à partir de 12 ans avec le représentant légal signataire du dossier.

Première demande



Coût

Le montant du en timbre fiscal dématérialisé (à acheter [en ligne](#) ou chez les buralistes) varie en fonction de l'age du mineur, lors du dépôt de la demande.

- › Moins de 15 ans : 17€
- › de 15 ans à la veille des 18 ans : 42€

Documents à fournir :

- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre ville de naissance n'est pas reliée a [COMEDDEC](#))
- › Un justificatif de domicile du parent (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))
- › Selon la situation des parents, se reporter ci-dessous

Renouvellement



Coût

Le montant du en timbre fiscal dématérialisé (à acheter [en ligne](#) ou chez les buralistes) varie en fonction de l'age du mineur, lors du dépôt de la demande.

- › Moins de 15 ans : 17€
- › de 15 ans à la veille des 18 ans : 42€

Documents à fournir :

- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Passeport à renouveler (original + copie 1ère et 2ème page)
- › Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre ville de naissance n'est pas reliée a [COMEDDEC](#))
- › Un justificatif de domicile du parent (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))
- › Selon la situation des parents, se reporter ci-dessous

Perte ou vol



Coût

Le montant du en timbre fiscal dématérialisé (à acheter [en ligne](#) ou chez les buralistes) varie en fonction de l'age du mineur, lors du dépôt de la demande.

- › Moins de 15 ans : 17€
- › de 15 ans à la veille des 18 ans : 42€

Documents à fournir :

- › Déclaration de perte ou de vol
- › [Pré-demande en ligne](#) **OU** formulaire cerfa (à récupérer en mairie)
- › Une photo d'identité récente (moins de 6 mois) [aux normes](#)
- › Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre ville de naissance n'est pas reliée a [COMEDDEC](#))
- › Un justificatif de domicile du parent (original + photocopie) de moins de 1 an ([voir la liste](#))
- › Selon la situation des parents, se reporter ci-dessous

SITUATION DES PARENTS

Parents mariés ou en concubinage

- › Carte d'identité du parent signataire du dossier (original + photocopie)

Parents séparés (sans jugement) avec autorité parentale conjointe

- › Autorisation de délivrance d'un titre pour un mineur ([télécharger](#))
- › Copie de la carte d'identité du parent non présent lors de la demande
- › Carte d'identité du parent présent lors de la demande (original + copie recto/verso)

Parents divorcés avec autorité parentale conjointe (selon le type de jugement)

Garde alternée

- › Jugement de divorce complet (original + copie)
- › Copie de la carte d'identité du parent non-présent lors de la demande
- › Carte d'identité du parent présent (original + copie)
- › Autorisation parentale des deux parents (à récupérer préalablement en Mairie)
- › Justificatif de domicile des deux parents (original + copie)

Garde exclusive

- › Jugement de divorce complet (original + copie)
- › Carte d'identité du parent ayant la garde (original + copie)



SERVICE À LA POPULATION

Service à la population

Etat civil - CNI - Passeport - Elections - Recensement - Affaires générales

Mairie annexe
Rue de la Liberté
13400 Aubagne

 04 42 18 16 1
9

 Courrie
↓

 **VOIR LA FICHE**